



# Bulletin des Amis de saint François de Sales

Suisse : Ed. Les Amis de Saint François de Sales – C. P. 2016 – 1950 SION 2 – CCP 87-187745-4

## Le libéralisme est une hérésie CHEMIN VERS L'APOSTASIE

(IIe partie)

par M. l'abbé Basilio MERAMO

(Santa Fe de Bogota, 27 juin 1996, en la Fête de Notre-Dame  
du Perpétuel Secours; 10e anniversaire d'ordination)

**Sommaire en p. 12**

### Combat et intransigeance antilibérale

**L**e combat et l'intransigeance doctrinale contre l'erreur et l'hérésie libérale, peste de notre époque où manquent les esprits forts et clairvoyants qui dénonçaient et attaquaient l'erreur avec énergie et vigueur, sans ambages ni hésitations, sans peur et sans concessions, ne sont pas facultatifs : ils sont donc un devoir.

«Nombreux, très nombreux sont ceux qui ont déjà bu le venin sans le sentir, et qui écrivent en libéraux, parlent en libéraux, et agissent en libéraux, alors qu'ils se trouvaient avant dans le camp des idées saines» (C. Valderrama, op. cit., p. 423).

L'erreur et l'hérésie libérales doivent être combattues avec vigueur : «Tous nous avons le devoir de défendre notre foi de manière licite comme chacun le peut, et de lutter contre le libéralisme, d'empêcher sa propagation et de mettre fin, si cela est possible, à ses doctrines et à ses œuvres» (ibid., p. 424).

Le saint évêque incite à l'intransigeance, aujourd'hui combattue et proscrite : «L'intransigeance doctrinale est le principe fondamental de l'Église, parce que là où la vérité est

manifeste, son contraire, qui est l'erreur, est absolument exclu. Et comme la vérité est intègre, absolue, elle n'accepte pas la plus petite transaction, ni la plus petite tolérance. Pour cela entre le catholicisme, qui est la vérité, et le libéralisme, qui est une erreur, il ne peut y avoir de conciliation, ni le fameux pont sur l'abîme qui les séparent» (ibid., p. 456).

Ainsi parlent les saints, sans hésitations et sans accommodements avec le mal et l'erreur : «Le premier intransigeant qui se présente sans être rigoriste est Notre Seigneur Jésus-Christ (...). Après se sont présentés au fil des siècles, et à toutes les époques, des hommes dotés d'une sublime intransigeance, qui ont soutenu la foi en toute son intégrité, et la morale chrétienne dans toute sa pureté. Les papes ont été les plus intransigeants, et aujourd'hui encore sort toujours de leur bouche l'énergique, le fameux et intransigeant *Non Possumus*, lorsqu'on leur parle de se concilier et de transiger avec les ennemis de Dieu et du Saint-Siège» (ibid., pp. 436-437).

Malheureusement aujourd'hui nous ne pouvons pas en dire autant de Jean-Paul II qui fait tout le contraire de ses prédécesseurs, jusqu'à Pie XII inclus.

La neutralité est également exclue pour le catholique : «Cet état neutre, ce poste moyen, en lequel veulent rester cer-

tains catholiques est une illusion, une chimère, une erreur complète, parce qu'il n'a jamais existé et n'existera jamais. Ainsi l'a déclaré formellement Jésus-Christ dans son évangile quand Il dit : *celui qui n'est pas avec moi est contre moi*. Certains ont voulu opposer à cette sentence cette autre qui se lit dans saint Luc : celui qui n'est pas contre vous, est pour vous; Cornelius a Lapide et tous les commentateurs disent qu'il n'y a pas opposition entre elles, parce que la dernière doit s'entendre de la manière suivante : celui qui en rien n'est contre vous, est pour vous. Ceci ne se vérifie pas dans la neutralité en religion, et pour cela il en résulte toujours que celui qui n'est pas avec Jésus-Christ est contre Lui» (ibid., p. 414).

Encore plus, dit saint Ezequiel Moreno citant Donoso Cortès : «Toute question politique entraîne en soi une question métaphysique et religieuse» (ibid., p. 401).

La neutralité religieuse est une invention de la maçonnerie libérale, elle n'a jamais existé. C'est toujours la religion qui divise ou unit les hommes, c'est pourquoi Jésus-Christ a dit qu'Il était un signe de contradiction.

La religion a toujours été la base de la culture et de la civilisation, seuls l'athéisme moderne et le libéralisme judéo-maçonnique protestant le nient aujourd'hui. Le P. Ramière montre comment la religion est la base de toute société : «Ainsi dans le monde barbare comme dans le monde civilisé, tous les hommes ont toujours été d'accord pour rechercher la garantie des institutions sociales dans les croyances religieuses... jamais il ne s'est fondé un État sans que la religion ne lui serve de base» (op. cit., p. 13).

Il est temps de dire avec saint Ezequiel, contre les catholiques libéraux et toute la mentalité libérale du pacifisme, de la tolérance et de la neutralité : «Cela suffit, ces neutres sont jugés par Jésus-Christ selon la sentence qu'Il a donnée contre eux : qui n'est pas avec moi est contre moi» (C. Valderrama, op. cit., p. 416). Car «la vérité, en effet, dit le P. Ramière, a un ennemi plus mortel que l'erreur, c'est l'indifférence» (op. cit., p. 16).

La charité aussi abondante dans la bouche des libéraux que la bave, n'est pas la vraie car «la charité que prêchent tant le libéralisme que ses sectaires, est seulement une tolérance absurde et criminelle, que jamais nous ne posséderons, si Dieu nous en garde» (ibid., p. 426).

La ligne de conduite de ceux qui aiment la vérité est, pour le P. Ramière, la suivante : «Le programme, alors, des catholiques purs peut se résumer en quatre principes : conservation énergique de la doctrine catholique; refus aussi énergique des erreurs modernes; acceptation, basée sur la confiance, des événements que la Providence a permis; et emploi résolument appliqué à cet usage des véritables progrès matériels que les sociétés modernes ont réalisés» (ibid. p. 3).

La Révolution libérale de 1789 a été condamnée avec ses principes, nous dit saint Ezequiel : «... La Déclaration des droits de l'homme fut condamnée par Pie VI quand apparut en France la Révolution (...) Sont, alors, condamnés les principes créés par la révolution du siècle passé, base et fonde-

ment du nouveau droit. Jamais l'Église n'a eu ni n'aura autre chose que condamnation pour les principes de 89, pour les idées modernes, pour le nouveau droit, basé sur les funestes droits de l'homme» (C. Valderrama, op. cit., p. 399).

Les fameux droits de l'homme, produits du libéralisme, sont donc condamnés, nous venons de le voir; ces droits sont le fondement du nouveau droit contraire au droit chrétien et au droit naturel.

De ces droits de l'homme nés de la révolution libérale, saint Ezequiel manifeste la source rationaliste, et de ce fait contraire à la doctrine de l'Église : «L'Église catholique enseigne, et les auteurs catholiques défendent, que la Déclaration des droits de l'homme est née du rationalisme; que celui-ci proposa les dits droits en théorie, et que la révolution les mit en pratique, les appliquant en politique au gouvernement des peuples. Léon XIII dans son Encyclique *Immortale Dei* dit ceci : "Mais ce pernicieux et déplorable goût de nouveauté que vit naître le XVIe siècle, après avoir d'abord bouleversé la religion chrétienne, bientôt par une pente naturelle passa à la philosophie, et de la philosophie à tous les degrés de la société civile. C'est à cette source qu'il faut faire remonter ces principes modernes de liberté effrénée rêvés et promulgués parmi les grandes perturbations du siècle dernier, comme les principes et les fondements d'un droit nouveau, inconnu jusqu'alors, et sur plus d'un point en désaccord, non seulement avec le droit chrétien, mais avec le droit naturel"» (ibid., p. 399).

Cette Révolution est celle qui triomphe actuellement dans l'Église même grâce au concile Vatican II où dominait le libéralisme hérétique et apostat qui aujourd'hui détruit l'Église et ses fondements.

Que Vatican II fut un concile libéral et qu'il fut la Révolution de 1789 dans l'Église, c'est le cardinal Suenens qui l'affirme ! Mgr Lefebvre le cite : «Le Concile, c'est 1789 dans l'Église, déclara le Cardinal Suenens (...). Le Concile, dit ouvertement Joseph Ratzinger, a été un "Contre Syllabus" en opérant cette réconciliation de l'Église et du libéralisme...» (*Ils L'ont découronné*, p. XIII et XIV).

Si le libéralisme est une hérésie, s'il est un péché contre la foi, alors qu'est-ce qu'un concile comme Vatican II, qui est la Révolution Française dans l'Église ? Rien de moins qu'un concile révolutionnaire, libéral et hérétique. Et nous en subissons actuellement les conséquences. Il ne faut pas s'en étonner, dit Mgr Lefebvre : «Que fut, en effet, essentiellement, la Révolution de 1789 ? Ce fut le naturalisme et le subjectivisme du protestantisme, réduits en normes juridiques et imposés à une société encore catholique. De là la proclamation des droits de l'homme sans Dieu, de là l'exaltation de la subjectivité de chacun aux dépens de la vérité objective, de là la mise sur le même niveau de toutes les "fois" religieuses devant le droit, de là enfin l'organisation de la société sans Dieu, en dehors de Notre Seigneur Jésus-Christ. Un seul mot désigne cette théorie monstrueuse : le LIBÉRALISME» (ibid., p. XIV).

Et ceci n'est pas autre chose que l'hérésie et l'apostasie, comme l'indique le P. Ramière en parlant de la liberté de perdition du libéralisme : «Investir tant d'iniquités de la majesté du droit et les couronner de l'auréole du progrès, c'est évidemment proclamer la proscription de l'homme-Dieu et fonder sur l'antichristianisme l'édifice de la société moderne» (op. cit., p. 19).

C'est pour cela que, dans le titre de son livre – qui de plus a pour sous-titre *Du libéralisme à l'apostasie, la tragédie conciliaire* –, Mgr Lefebvre dit de manière très juste «ils L'ont découronné» en se référant à Jésus-Christ Roi.

N'oublions pas le grand avertissement que fit le P. Sarda y Salvany à l'intention du clergé, et donc de la hiérarchie de l'Église à tous les niveaux : «Le prêtre apostat est le premier facteur que recherche le Diable pour réaliser son œuvre de rébellion. Il a besoin de la présenter aux regards des gens avec quelque apparence d'autorité; or, rien ne le sert autant sous ce rapport que le contreseing d'un ministre de l'Église. Et comme malheureusement il se trouve toujours dans cette sainte Église, des ecclésiastiques corrompus dans leurs mœurs, corruption par où l'hérésie chemine le plus communément; ou bien aveuglés par l'orgueil, cause très fréquente aussi d'erreur, il en résulte que l'Esprit mauvais, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, a eu de tout temps à sa disposition des apôtres et des fauteurs, parmi le clergé» (op. cit., p. 149).

Sages paroles qui révèlent la triste réalité de la corruption spirituelle qui mène à l'apostasie. C'est un fait qu'aujourd'hui la haute hiérarchie de l'Église catholique est occupée par des ministres libéraux, dont le libéralisme mène actuellement à l'apostasie.

Et le P. Sarda y Salvany se demande : «Peut-il y avoir des ministres de l'Église catholique entachés de libéralisme ? Oui, ami lecteur, hélas oui ! Il peut malheureusement se rencontrer des ministres de l'Église qui soient libéraux exaltés, libéraux modérés ou entachés de libéralisme, exactement comme des séculiers» (ibid., p. 148). Ceci est la vérité, si dure soit-elle, mais c'est ainsi. La réalité et la vérité des faits ne se discutent pas.

Ne soyons donc pas surpris de nous voir en pleine hérésie grâce au libéralisme, car nous ne nous lasserons jamais de le dire, le libéralisme est une hérésie, et il est condamné en tant que tel par l'Église.

## Quelques explications

Il convient de donner quelques explications relatives à ce que n'est pas le libéralisme, afin d'éviter des obstacles qui lui font perdre cette essence hérétique, en confondant ou associant le libéralisme à des choses qui ne sont pas le libéralisme ou à des aspects purement accidentels.

En premier lieu le libéralisme n'est pas une forme de gouvernement dit saint Ezequiel : «Les véritables catholiques ne confondent pas, et ne peuvent confondre le libéralisme avec une quelconque forme de gouvernement, après que le Pontife romain dans son encyclique *Immortale Dei* ait dit et enseigné ce qui suit : "Entre les différentes formes de gouvernement, aucune n'est répréhensible en elle-même, tant qu'elle ne contient aucun élément qui répugne à la doctrine catholique..."» L'Église catholique, comme nous le voyons, accepte toutes les formes de gouvernement, mais n'en confond aucune avec le libéralisme politique, parce que celui-ci est plus qu'une forme et se différencie parfaitement d'elles. Le républicanisme est une forme et rien de plus; le libéralisme politique est autre chose, qui n'est pas une forme, puisqu'il peut se trouver uni à toutes les formes, et peut aussi bien ne se trouver en aucune d'elles» (C. Valderrama, op. cit., p. 397).

Le P. Sarda y Salvany dans le chapitre *D'une chose qui ressemble au libéralisme et qui ne l'est pas, et d'une autre qui est le libéralisme quoiqu'elle ne lui ressemble pas*, dit : «En premier lieu, les formes politiques de quelque nature qu'elles soient, si démocratiques ou populaires qu'on les suppose, ne sont pas *d'elles-mêmes (ex se)* le libéralisme. Chaque chose est ce qu'elle est; les formes sont des formes, et rien de plus. République unitaire ou fédérale, démocratique, aristocratique, ou mixte, gouvernement représentatif ou mixte, avec plus ou moins de prérogatives du pouvoir royal, c'est-à-dire avec le maximum ou le minimum de roi que l'on veut faire entrer dans la mixture; monarchie absolue ou tempérée, héréditaire ou élective, rien de tout cela n'a *de soi* (remarquez bien ces mots *de soi*) rien à avoir avec le libéralisme. Ces gouvernements peuvent être parfaitement et intégralement catholiques. S'ils acceptent au-dessus de leur propre souveraineté, la souveraineté de Dieu, s'ils confessent l'avoir reçue de lui (3) et s'ils en soumettent l'exercice à la règle inviolable de la loi chrétienne; s'ils tiennent pour indiscutable dans leurs parlements tout ce qui est défini par cette loi; s'ils reconnaissent comme base du droit public la supématie morale de l'Église et son droit absolu dans toutes les choses qui sont de sa compétence, de tels gouvernements sont véritablement catholiques, et le plus exigeant ultramontanisme ne peut rien leur reprocher, parce qu'ils sont vraiment ultramontains» (op. cit., pp. 48-49).

Car ce qui fait qu'un gouvernement est réellement catholique, c'est que ses lois et sa politique se basent sur les principes de la doctrine catholique : «Un gouvernement quelle que soit sa forme est catholique si sa constitution, si sa législation et sa politique sont basées sur des principes catholiques; il est libéral s'il base sa constitution, sa législation et sa politique sur des principes rationalistes. Ce n'est point l'acte de légiférer accompli par un roi dans la monarchie, par

3) Note: toute autorité vient de Dieu et tient de Lui son origine et son principe; à cause de cela, la souveraineté du peuple, tant louée aujourd'hui comme source de toute autorité dans la démocratie moderne, est une hérésie libérale.

le peuple dans une république, ou par tous deux ensemble dans les formes mixtes, qui constitue la nature essentielle d'une législation ou d'une constitution. Ce qui la constitue c'est que tout y porte ou n'y porte pas le sceau immuable de la foi et soit ou non conforme à ce que la loi chrétienne commande aux États comme aux individus» (ibid. p. 50).

Il s'ensuit qu'un gouvernement vraiment catholique n'a aucun besoin de concordats avec l'Église, à condition qu'il reconnaîsse de plein droit la loi de l'évangile, sans plus.

«Il existe en revanche, continue le P. Sarda y Salvany, une chose qui est bien réellement le libéralisme, quoiqu'elle n'en ait pas les apparences. Supposez une monarchie absolue comme celle de la Russie, ou de la Turquie, si vous aimez mieux; ou bien encore un de ces gouvernements conservateurs d'aujourd'hui, et le plus conservateur qui se puisse imaginer; supposez que la constitution et la législation de cette monarchie ou de ce gouvernement conservateur soit basées sur le principe de la volonté libre du roi ou sur celui de la volonté libre de la majorité conservatrice, au lieu de l'être sur les principes du droit catholique, sur l'indiscutabilité de la foi, ou sur le respect rigoureux des droits de l'Église; cette monarchie et ce gouvernement conservateur sont parfaitement libéraux et anti-catholiques» (ibid., p. 51).

Pour «éviter les équivoques qui favorisent l'erreur plus que tout le reste», Sarda y Salvany ajoute l'importante explication suivante : «Nous avons dit que les formes de gouvernement démocratiques ou populaires, pures ou mixtes, ne sont pas libérales de soi, *ex se*, et nous croyons l'avoir suffisamment démontré. Cependant, ce qui spéculativement ou abstraitemment parlant, est une vérité, ne l'est pas au même degré en pratique, c'est-à-dire, dans l'ordre des faits, que doit toujours et surtout avoir devant les yeux le polémiste catholique. En effet : quoique, considérées en elles-mêmes, ces formes de gouvernements ne soient pas libérales, elles le sont dans notre siècle, étant donné que la révolution moderne, qui n'est pas autre chose que le libéralisme en action, ne nous les présente que basées sur ses doctrines erronées» (ibid. p. 53).

## Condamnation des Papes

Le libéralisme connaît presque deux siècles de condamnations par les papes.

De Pie VI jusqu'à Pie XII le libéralisme a été condamné, c'est-à-dire depuis l'éclosion de la Révolution française jusqu'à l'apparition du concile Vatican II. Le libéralisme est condamné dans toutes ses erreurs, qu'il brandit comme les tentacules d'un même corps.

Léon XIII fut un de ceux qui condamnèrent le libéralisme de la façon la plus formelle et la plus explicite, dit l'illustre professeur de Salamanque Enrique Gil Robles : «Plus déterminante et explicite est l'encyclique *Libertas*, du 20 juin 1888, dans laquelle le souverain pontife condamne, sans distinction de degrés et d'espèces, le libéralisme par ces mots : "mais il y a beaucoup d'imitateurs de Lucifer, qui crient

comme lui : je ne servirai pas, et qui sous le nom de liberté défendent une licence absurde. Tels sont les hommes de ce système si étendu et puissant que, détournant le nom de liberté, ils s'appellent eux-mêmes libéraux"» (*Tratado de Derecho Politico*, ed. Afrodísio Aguado S. A., Madrid 1961, p. 179).

A Léon XIII, dit Gil Robles, «l'on doit ce que nous voulons appeler les encycliques intègres et systématiques contre le libéralisme. En effet, elles le considèrent et le comprennent dans son ensemble et selon l'ordre logique des vérités contraires à cette erreur et des négations hérétiques qu'il contient» (ibid. p. 179).

Le libéralisme est condamné en tant que libéralisme, Révolution, liberté de conscience, de culte, de presse, d'opinion, libertés modernes, nouveau droit, séparation Église-Etat, car il est une seule erreur sous diverses facettes.

## Citations des condamnations successives des Papes :

### 1) Pie VI (1775-1799), Allocution au Consistoire, 9.3.1789 :

«Les décrets rendus par les États-généraux de la nation française attaquent et bouleversent la religion; ils usurpent les droits du Siège apostolique; ils violent les traités conclus solennellement. Et parce que ces sortes de maux ont pour origine les fausses doctrines contenues par des écrits empoisonnés et corrupteurs, circulant de main en main, ç'a été pour donner un cours plus libre et plus étendu à la publicité de ces principes contagieux, pour en faciliter l'impression, qu'un des premiers décrets de cette Assemblée assure à chacun la liberté de penser comme il lui plaît, même en matière religieuse, et de manifester sa pensée au dehors avec impunité, et prononce qu'aucun homme ne peut-être lié par des lois qu'il n'ait consenties.»

### Lettre *Quod Aliquantum*, 10.3.1791 :

«Malgré des principes généralement reconnus dans l'Église, l'Assemblée Nationale s'est attribué la puissance spirituelle lorsqu'elle a fait tant de nouveaux règlements contraires au dogme et à la discipline. Mais cette conduite n'étonnera pas ceux qui observeront que l'effet nécessaire de la constitution décrétée par l'assemblée est d'anéantir la religion catholique et, avec elle, l'obéissance due aux rois. C'est dans cette vue qu'on établit, comme un droit de l'homme en société, cette liberté absolue qui non seulement assure le droit de n'être pas inquiété sur ses opinions religieuses, mais qui accorde encore cette licence de penser, de dire, d'écrire et même de faire imprimer impunément en matière de religion tout ce que peut suggérer l'imagination la plus déréglée; droit monstrueux qui paraît cependant résulter à l'Assemblée de l'égalité et de la liberté naturelles à tous les hommes.»

### **Encyclique *Adeo Nota*, 23.4.1791**

«Il est inutile de parler ici en détail de toutes les délibérations qui ont été prises par l'assemblée du Comtat. Il Nous suffit de rappeler :

1) les 17 articles sur les droits de l'homme qui ne sont qu'une répétition fidèle de la déclaration faite par l'Assemblée Nationale de France de ces mêmes droits, si contraires à la religion et à la société, et que l'Assemblée du Comtat n'a adoptés que pour en faire la base de sa nouvelle constitution.»

### **Allocation au Consistoire, 17.6.1793**

«On avait décreté que chacun serait libre d'exercer la religion qu'il choisirait, comme si toutes les religions conduisaient également au salut éternel; et cependant la seule religion catholique était proscrite.»

### **2) Pie VII (1800-1823), Lettre apostolique *Post Tam Diuturnas*, 29.4.1814**

«Un nouveau sujet de peine dont Notre cœur est encore plus vivement affligé, et qui, Nous l'avouons, Nous cause un tourment, un accablement et une angoisse extrême, c'est le 22e article de la constitution. Non seulement on y permet la liberté des cultes et de conscience, (...) mais on promet appui et protection à cette liberté, et en outre aux ministres de ce qu'on nomme les cultes. Il n'est certes pas besoin de longs discours, Nous adressant à un évêque tel que vous, pour vous faire reconnaître clairement de quelle mortelle blessure la religion catholique en France se trouve frappée par cet article. Par cela même qu'on établit la liberté de tous les cultes sans distinction, on confond la vérité avec l'erreur, et l'on met au rang des sectes hérétiques et même de la perfidie judaïque l'Épouse sainte et immaculée du Christ, l'Église hors de laquelle il ne peut y avoir de salut. En outre, en promettant faveur et appui aux sectes des hérétiques et à leurs ministres, on tolère et on favorise, non seulement leurs personnes, mais encore leurs erreurs. C'est implicitement la désastreuse et à jamais déplorable hérésie que saint Augustin mentionne en ces termes : "Elle affirme que tous les hérétiques sont dans la bonne voie et disent vrai, absurdité si monstrueuse que je ne puis croire qu'une secte le professe réellement."»

### **3) Grégoire XVI (1831-1846), Encyclique *Mirari Vos*, 15.8.1832**

«De cette source empoisonnée de l'indifférentisme, découle cette maxime fausse et absurde ou plutôt ce délire, qu'on doit procurer et garantir à chacun la liberté de conscience; erreur des plus contagieuses, à laquelle aplani la voie cette liberté absolue et sans frein des opinions.

(...) Eh ! "quelle mort plus funeste pour les âmes, que la liberté de l'erreur !" disait saint Augustin.

(...) ces hommes déloyaux qui, brûlant d'une passion sans règle et sans frein pour une liberté qui ose tout, s'emploient tout entiers à renverser et à détruire tous les droits de l'autorité souveraine, apportant aux peuples la servitude sous les apparences de la liberté.»

### **Encyclique *Singulari Nos*, 25.6.1834**

«Nous avons défini dans Nos Lettres susdites : la soumission due au pouvoir; la déplorable contagion de l'indifférentisme dont il faut préserver les peuples; la barrière à opposer à la licence effrénée des opinions et de la parole; enfin la condamnation de la liberté absolue de conscience.»

### **4) Pie IX (1846-1878), Encyclique *Quanta Cura*, 8.12.1864**

«Et contre la doctrine de la Sainte Écriture, de l'Église et des Saints Pères, ils affirment sans hésitation que : "la meilleure condition de la société est celle où on ne reconnaît pas au pouvoir le devoir de réprimer par des peines légales les violations de la loi catholique, si ce n'est dans la mesure où la tranquillité publique le demande". A partir de cette idée tout à fait fausse du gouvernement des sociétés, ils ne craignent pas de soutenir cette opinion erronée, funeste au maximum pour l'Église catholique et le salut des âmes, que Notre Prédécesseur Grégoire XVI, d'heureuse mémoire, qualifiait de délire : "La liberté de conscience et des cultes est un droit propre à chaque homme. Ce droit doit être proclamé et garanti par la loi dans toute société bien organisée. Les citoyens ont droit à l'entièvre liberté de manifester hautement et publiquement leurs opinions quelles qu'elles soient, par les moyens de la parole, de l'imprimé ou toute autre méthode sans que l'autorité civile ni ecclésiastique puisse lui imposer une limite."»

### **Syllabus, 8.2.1864 (appendice de *Quanta Cura*) Condamnation des propositions suivantes :**

Prop. 15 : «Il est libre à chaque homme d'embrasser et de professer la religion qu'à la lumière de la raison, il aura regardée comme vraie.»

Prop. 16 : «Les hommes peuvent trouver le chemin du salut éternel et obtenir ce salut éternel, dans le culte de n'importe quelle religion.»

Prop. 17 : «Au moins doit-on bien espérer du salut éternel de tous ceux qui ne vivent daucune façon dans la véritable Église du Christ.»

Prop. 18 : «Le protestantisme n'est rien d'autre qu'une forme différente de la même vraie religion chrétienne, forme dans laquelle on peut être agréable à Dieu, aussi bien que dans l'Église catholique.»

Prop. 55 : «L'Église doit être séparée de l'État et l'État séparé de l'Église.»

Prop. 77 : «A notre époque, il n'y a plus intérêt à ce que la religion catholique soit considérée comme l'unique religion de l'État, à l'exclusion de tous les autres cultes.»

Prop. 78 : «Aussi doit-on des éloges à certains pays catholiques, où la loi a pourvu à ce que les étrangers qui s'y rendent y jouissent de l'exercice public de leurs cultes particuliers.»

Prop. 79 : «En effet, il est faux que la liberté civile de tous les cultes, et que le plein pouvoir laissé à tous de manifester ouvertement et publiquement n'importe quelles opinions et n'importe quelles pensées, conduisent plus facilement les peuples à la corruption des mœurs et de l'esprit, et propagent la peste de l'*Indifférentisme*.»

Prop. 80 (et dernière) : «Le Pontife romain peut et doit se réconcilier et composer avec le progrès, avec le libéralisme et avec la civilisation moderne.»

### **Allocution du 18 juin 1871**

«L'athéisme dans les lois, l'indifférence en matière de religion, et ces maximes pernicieuses qu'on appelle catholiques-libérales, voilà, oui voilà les vraies causes de la ruine des États, et ce sont elles qui ont précipité la France. Croyez-moi, le mal que je vous signale est plus terrible encore que la révolution, que la Commune même !

«(...) J'ai toujours condamné le libéralisme catholique [puis, levant les mains et les agitant, il ajouta avec vivacité et avec force] et je le condamnerais quarante fois encore s'il le fallait.»

### **5) Léon XIII (1878-1903), Encyclique *Quod apostolici*, 28.12.1878**

«Mais après que, grâce à ceux qui se glorifiaient du nom de philosophes, une liberté effrénée fût attribuée à l'homme, après que le droit nouveau, comme ils disent, commença d'être forgé et sanctionné, contrairement à la loi naturelle et divine, le pape Pie VI, d'heureuse mémoire, dévoila tout aussitôt, par des documents publics, le caractère détestable et la fausseté de ces doctrines...»

### **Encyclique *Diuturnum Illud*, 29.6.1881**

«C'est de cette hérésie [*la Réforme*] que naquirent, au siècle dernier, la fausse philosophie et ce qu'on appelle le droit moderne, la souveraineté du peuple, et cette licence sans frein en dehors de laquelle beaucoup ne savent plus voir de vraie liberté.»

### **Encyclique *Immortale Dei*, 1.11.1885**

«Chacun relève si bien de lui seul qu'il n'est d'aucune façon soumis à l'autorité d'autrui : il peut en toute liberté penser sur toute chose ce qu'il veut, faire ce qu'il lui plaît, personne n'a le droit de commander aux autres. (...) il s'ensuit que l'État ne se croit lié à aucune obligation envers Dieu, ne professe officiellement aucune religion, n'est pas tenu de rechercher quelle est la seule vraie entre toutes, ni d'en préférer une aux autres, ni d'en favoriser une principale-

ment; mais qu'il doit leur attribuer à toutes l'égalité de droit, à cette fin seulement de les empêcher de troubler l'ordre public. Par conséquent, chacun sera libre de se faire juge de toute question religieuse, chacun sera libre d'embrasser la religion qu'il préfère ou de n'en suivre aucune, si aucune ne lui agrée. De là découlent nécessairement la liberté sans frein de toute conscience, la liberté absolue d'adorer ou de ne pas adorer Dieu, la licence sans bornes et de penser et de publier ses pensées.»

### **Encyclique *Libertas praestantissimum*, 20.6.1888**

«...Mais il en est un grand nombre qui, à l'exemple de Lucifer, de qui est ce mot criminel : je ne servirai pas, poursuivent sous le nom de liberté ce qui n'est qu'une pure et absurde licence. Tels sont ceux qui appartiennent à cette école si répandue et si puissante et qui, empruntant leur nom au mot de liberté, veulent être appelés Libéraux.

«...examinons cette liberté si contraire à la vertu de religion, la liberté des cultes...

«...Une autre liberté que l'on proclame aussi bien haut est celle qu'on nomme liberté de conscience...

«...en ce qui touche la tolérance, il est étrange de voir à quel point s'éloignent de l'équité et de la prudence de l'Église ceux qui professent le Libéralisme. (...) ils dépassent tout à fait la mesure et en viennent au point de ne pas paraître avoir plus d'égards pour la vertu et la vérité que pour l'erreur et le vice. Et quand l'Église (...) croit de son devoir de protester, sans relâche contre une tolérance si pleine de désordres et d'excès, et d'en écarter l'usage criminel, ils l'accusent de manquer à la patience et à la douceur; en agissant ainsi, ils ne soupçonnent même pas qu'ils font un crime de ce qui est précisément son mérite. D'ailleurs, il arrive bien souvent à ces grands promoteurs de tolérance d'être, dans la pratique, durs et serrés, quand il s'agit du catholicisme : prodigues de libertés pour tous, ils refusent souvent de laisser à l'Église sa liberté (...)

«Mais afin de récapituler brièvement, et pour plus de clarté, tout ce discours, avec ses conséquences, Nous disons en résumé que l'homme doit nécessairement rester tout entier dans une dépendance réelle et incessante à l'égard de Dieu, et que, par conséquent, il est absolument impossible de comprendre la liberté de l'homme sans la soumission à Dieu et l'assujettissement à sa volonté. Nier cette souveraineté de Dieu et refuser de s'y soumettre, ce n'est pas la liberté, c'est abus de la liberté et révolte; et c'est précisément d'une telle disposition d'âme que se constitue et que naît le vice capital du Libéralisme. On peut, du reste, en distinguer plusieurs espèces; car il y a pour la volonté plus d'une forme et plus d'un degré dans le refus de l'obéissance due à Dieu ou à ceux qui participent à son autorité divine.

«S'insurger complètement contre l'empire suprême de Dieu et lui refuser absolument toute obéissance, soit dans la vie publique, soit dans la vie privée et domestique, c'est à la

fois, sans nul doute, la plus grande dépravation de la liberté et la pire espèce de Libéralisme. C'est sur elle que doivent tomber sans restriction tous les blâmes que nous avons jusqu'ici formulés.»

### **6) Saint Pie X (1903-1914), Allocution au Consistoire *Gravissimum apostolici*, 21.2.1906**

«Mais l'offense infligée naguère à l'Église et à Nous est si grave et si violente que Nous ne pouvons la passer sous silence, et, le voudrions-Nous, Nous ne pourrions la taire sans manquer à notre devoir (...)»

«Il s'agit, Vénérables Frères, de séparer violemment l'État de l'Église. Donc, telle qu'elle est, elle tend au mépris du Dieu éternel et Très-Haut, puisqu'elle affirme qu'aucun culte ne lui est dû par l'État. Or, Dieu n'est pas seulement le seigneur et le maître des hommes considérés individuellement, mais il l'est aussi des nations et des États; il faut donc que ces nations et ceux qui les gouvernent le reconnaissent, le respectent et le vénèrent publiquement.»

### **Encyclique *Vehementer Nos*, 11.2.1906**

«Qu'il faille séparer l'État de l'Église, c'est une thèse absolument fausse, une très pernicieuse erreur.

«Basée en effet sur ce principe que l'État ne doit reconnaître aucun culte religieux, elle est tout d'abord très gravement injurieuse pour Dieu; car le Créateur de l'homme est aussi le Fondateur des sociétés humaines, et il les conserve dans l'existence comme il nous y soutient. Nous lui devons donc non seulement un culte privé, mais un culte public et social pour l'honorer.

«En outre, cette thèse est la négation très claire de l'ordre surnaturel. Elle limite en effet l'action de l'État à la seule poursuite de la prospérité publique durant cette vie...»

### **Décret *Lamentabili sane exitu*, 3.7.1907**

**Proposition 65 condamnée** : «Le catholicisme d'aujourd'hui ne peut se concilier avec la vraie science à moins de se transformer en un certain christianisme non dogmatique, c'est-à-dire en un protestantisme large et libéral.»

### **Lettre *Notre charge apostolique*, 25.8.1910**

«Notre charge apostolique Nous fait un devoir de veiller à la pureté de la foi et à l'intégrité de la discipline catholique, de préserver les fidèles des dangers de l'erreur et du mal, surtout quand l'erreur et le mal leur sont présentés dans un langage entraînant, qui, voilant le vague des idées et l'équivoque des expressions sous l'ardeur du sentiment et la sonorité des mots, peut enflammer les cœurs pour des causes séduisantes, mais funestes. Telles ont été naguère les doctrines des prétendus philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle, celles de la Révolution et du libéralisme tant de fois condamnées; telles sont encore aujourd'hui les théories du Sillon.»

### **7) Benoît XV (1914-1922), Lettre *Anno Iam Exeunte*, 7.3.1917**

«Depuis les trois premiers siècles et les origines de l'Église, au cours desquels le sang des chrétiens féconde la terre entière, on peut dire que jamais l'Église ne courut un tel danger que celui qui se manifesta à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est alors, en effet, qu'une Philosophie en délire, prolongement de l'hérésie et de l'apostasie des Novateurs, acquit sur les esprits une puissance universelle de séduction et provoqua un bouleversement total, avec le propos déterminé de ruiner les fondements chrétiens de la société, non seulement en France, mais peu à peu en toutes les Nations.

«Ainsi, comme on faisait profession de foi de rejeter publiquement l'autorité de l'Église, et qu'on avait cessé de tenir la Religion pour la gardienne et la sauvegarde du droit, du devoir et de l'ordre dans la cité, on se plut à placer dans le peuple, et non en Dieu, l'origine du pouvoir; à prétendre qu'entre les hommes l'égalité de nature entraîne l'égalité des droits; que l'argument du bon plaisir définit ce qui est permis, en exceptant ce qu'interdirait la loi; que rien n'a force de loi s'il n'émane d'une décision de la multitude; et, ce qui surpasse tout, à se prévaloir de la liberté de penser en fait de religion, et même de publier, tout ce que l'on veut, sous le prétexte qu'on ne nuit à personne.»

### **8) Pie XI (1922-1939), Encyclique *Quas Primas*, 11.12.1925**

«C'est à Notre tour de pourvoir aux nécessités des temps présents, d'apporter un remède efficace à la peste qui a corrompu la société humaine. **Nous le faisons en prescrivant à l'univers catholique le culte du Christ Roi.** La peste de notre époque, c'est le laïcisme, ainsi qu'on l'appelle, avec ses erreurs et ses entreprises criminelles.

«Comme vous le savez, Vénérables Frères, ce fléau n'est pas arrivé à sa maturité en un jour; depuis longtemps, il couvait au sein des États. On commença, en effet, par nier la souveraineté du Christ sur toutes les nations; on refusa à l'Église le droit – conséquence du droit même du Christ – d'enseigner le genre humain, de promulguer des lois, de gouverner les peuples en vue de leur béatitude éternelle. Puis, peu à peu, on assimila la religion du Christ aux fausses religions et, sans aucune honte, on la plaça au même niveau.»

### **9) Pie XII (1939-1958), Sermon de la Vigile de Noël *Negli Ultimi*, 24.12.1945**

«Un libéralisme suranné voulut créer l'unité sans l'Église et contre l'Église au moyen de la culture laïque et d'un humanisme sécularisé. Ça et là, fruit de son action dissolante et en même temps en opposition avec lui, lui succéda le totalitarisme.»

## Récapitulation

Ainsi est prouvée la constante condamnation du libéralisme par le magistère de l’Église, durant presque deux siècles, jusqu’au désastreux Concile Vatican II qui fit faire volte-face à la tradition de l’Église, donnant ainsi libre cours au libéralisme dans l’Église.

Aujourd’hui nous en subissons les conséquences, sans nous en rendre compte et sans les combattre efficacement. En ne diagnostiquant point une maladie, on ne peut doser exactement le remède afin de tuer le mal. Si le libéralisme n’est pas combattu dans son essence hérétique, comme une hérésie, tout ce que l’on dira de lui seront de belles paroles, mais qui ne donneront pas le coup mortel.

Le libéralisme est la matière première, la base, de toutes les erreurs modernes : Protestantisme, Sillonisme, Progressisme, Socialisme, Communisme, affirme Mgr Lefebvre (Cfr. *C'est moi, l'accusé, qui devrais vous juger*, p. XXI).

Le libéralisme c'est le Naturalisme, le Rationalisme, le Laïcisme, le Modernisme.

Le libéralisme est le fondement du modernisme, et le modernisme est – la définition est de saint Pie X dans son encyclique *Pascendi* – la conjonction de toutes les hérésies. Ainsi s'explique la question du P. Ramière qui donne une vision profonde de ce que le libéralisme implique : «N'est-il pas évident en effet, que toutes les doctrines erronées, pour différentes et opposées qu'elles soient entre elles, l'athéisme, le déisme, le rationalisme, le protestantisme, l'indifférentisme, le plus dédaigneux et le plus ardent fanatisme, se réunissent aujourd’hui sous la bannière du libéralisme, en une immense armée pour proclamer la proscription des droits de Jésus-Christ, et nier sa Royauté sociale ? N'est-ce pas la vérité que cette erreur a, chez les croyants mêmes, un pouvoir de séduction incomparablement plus grand que toutes les autres erreurs ?» (*Les Doctrines romaines*..., p. 40)

Le libéralisme engendre le Modernisme : «Libéralisme, lequel à son tour engendra d'un côté le modernisme et d'un autre le communisme» (P. Castellani, *Cristo ¿ vuelve o no vuelve ?*, p. 172), modernisme, qui est, dit très bien le P. Castellani, un naturalisme religieux, et qui sera précisément la religion idolâtre de l’Antéchrist, la fausse religion d’un christianisme adulteré : «J'ai insisté dans ce livre sur le "naturalisme religieux," ou "modernisme", comme religion de l'Antéchrist, à cause de ce que j'ai étudié, et de ce qui SE VOIT; ceci ne veut pas dire exclure ou méconnaître d'autres éléments de "l'armée de l'Antéchrist", comme la magie et le satanisme (évoqués dans l'Apocalypse sous le nom de sorciers), lesquels ont pour capitaine la Deuxième Bête, non moins que la Maçonnerie et la conspiration judéo-financière, tant dénoncée aujourd'hui» (*El Apokalipsis*, p. 340).

Le libéralisme, avec sa liberté des cultes et de conscience, proclame l’apostasie légale de la société. Le Pape Léon XIII le dit dans sa lettre *E giunto* du 19 juillet 1889 à l’Empereur du Brésil : «Nous avons démontré combien est erronée la

doctrine de ceux qui sous le nom séducteur de liberté de culte, proclament l’apostasie légale de la société, l’éloignant ainsi de son auteur divin.»

Pour cela le libéralisme qui inspira la Liberté religieuse, affirme Mgr Lefebvre dans son livre *Ils L'ont découronné* (p. 198), nous conduit à l’apostasie des Nations que nous vivons, et peu le voient clairement. Avec un grand courage et une force d'esprit exceptionnelle, Mgr Lefebvre l'a relevé : «*Du libéralisme à l'apostasie*, tel est donc le thème de ces chapitres. Certes, vivre en un temps d’apostasie n'a en soi rien d'exaltant !» (Ibid., p. XX).

## Conclusion

Le libéralisme est condamné par l’Église, il est un péché contre la foi. Il est une hérésie qui nie la souveraineté sociale de Jésus-Christ ou Royauté du Christ Roi sur les Nations.

Le libéralisme nie ainsi le Règne social de Notre Seigneur Jésus-Christ, la soumission des Nations au Christ Roi et à son Église, il nie la royauté sociale de Jésus-Christ. Quelle hérésie plus grande que celle-ci ! Celui qui ne le voit pas n'est pas catholique.

La conséquence du libéralisme, ou son fruit, est de détrôner le Christ Roi. Et ceci est l’apostasie universelle des Nations.

C'est la grande apostasie annoncée, prophétisée par les Écritures pour la fin des temps, pour les temps apocalyptiques avant la parousie ou seconde venue du Christ Roi en gloire et majesté. Avant laquelle il y aura un faux règne, règne d'un faux Christ ou Antéchrist qui sera détruit par la parousie ou présence du Seigneur.

Le libéralisme est au centre du combat de Titans entre le Christ et Satan, entre l’Église et la Contre-Église ou Synagogue de Satan, entre le Catholicisme et le Judaïsme, entre la Tradition et la Révolution, ou si l'on veut entre l’Intégrisme et le Libéralisme.

Le libéralisme intronise la révolution, ceci est l'ancien et permanent *Non serviam* de Satan et des autres anges apostats, n'acceptant pas que le Christ Roi règne. La consommation du libéralisme, c'est l’apostasie pure et simple, et le règne de l’Antéchrist sera son couronnement et son sommet.

Le libéralisme favorise en conséquence le Nouvel Ordre Mondial, une rénovation (révolution) par le feu de la haine envers le Christ Roi, comme nous pouvons le voir et le lire dans les sigles que la maçonnerie utilise, profanant les lettres de la Croix : INRI qui, au lieu de signifier *Iesus Nazarenus Rex Iudeorum* (Jésus de Nazareth Roi des Juifs), signifient pour la Maçonnerie *Igne Natura Renovatur Integra* (par le feu la nature se renouvellera intégralement) ou en d’autres termes ce que nous pouvons appeler le Nouvel Age de l’Antéchrist, aujourd’hui préconisé partout.

Le libéralisme engendre le communisme et le modernisme, qui est un naturalisme religieux qui sera la fausse religion du christianisme adulteré au service de l’Antéchrist.

Niant la Royauté sociale de Jésus-Christ, le libéralisme nie son droit et les droits de son Église, et proclame les droits de l'homme, les faux droits de l'homme moderne. Il nie les droits de Dieu et proclame les droits de l'homme.

Le libéralisme nie et mine le fondement de toute culture et de toute véritable civilisation en détruisant l'unique et véritable religion catholique apostolique et romaine.

La force des choses et des faits nous amène non seulement à tirer une conclusion générale et théorique, mais aussi une conclusion pratique, car si nous comparons la doctrine de l'Église et des papes, jusqu'à Pie XII inclus, avec celle qui s'enseigne aujourd'hui après le Concile avec l'appui de Jean-Paul II, nous nous voyons dans la triste situation de constater une scission, un véritable schisme entre ces deux enseignements : l'un traditionnel et catholique, l'autre moderniste et libéral; entre les deux il ne peut y avoir de conciliation possible.

Il y a une claire et profonde opposition entre le magistère de l'Église et ce qu'enseigne aujourd'hui la hiérarchie officielle de l'Église et son chef suprême Jean-Paul II. Il y a une scission doctrinale qui comporte un véritable schisme, chose jamais vue dans l'Église, car les ennemis de l'Église ne sont pas, comme autrefois, en dehors de l'Église, mais dans l'Église même et de plus investis de son autorité. Ceci nous fait penser à ce que disait saint Pie X dans son Encyclique *Pascendi*; nous en tirons les paroles avec lesquelles nous voulons terminer ce travail en l'honneur de notre saint Patron : «Mais il faut bien le reconnaître, le nombre s'est accru étrangement, en ces derniers temps, des ennemis de la Croix de Jésus-Christ qui, avec un art tout nouveau et souverainement perfide, s'efforcent d'annuler les énergies vitales de l'Église, et même, s'ils le pouvaient, de renverser de fond en comble le règne de Jésus-Christ. Nous taire n'est plus de mise, si Nous voulons ne point paraître infidèle au plus sacré de Nos devoirs (...) Ce qui exige surtout que Nous parlions sans délai, c'est que les artisans d'erreurs, il n'y a pas à les chercher aujourd'hui parmi les ennemis déclarés. Ils se cachent, et c'est un sujet d'appréhension et d'angoisse très

vives, dans le sein même et au cœur de l'Église, ennemis d'autant plus redoutables qu'ils le sont moins ouvertement. Nous parlons, Vénérables Frères, d'un grand nombre de catholiques laïques et, ce qui est encore plus à déplorer, de prêtres, qui, sous couleur d'amour de l'Église, absolument courts de philosophie et de théologie sérieuses, imprégnés au contraire jusqu'aux moelles d'un venin d'erreur puisé chez les adversaires de la foi catholique, se posent, au mépris de toute modestie, comme rénovateurs de l'Église; qui en phalanges serrées, donnent audacieusement l'assaut à tout ce qu'il y a de plus sacré dans l'œuvre de Jésus-Christ (...) Ce n'est pas du dehors, en effet, on l'a déjà noté, c'est du dedans qu'ils trament sa ruine; le danger est aujourd'hui presque aux entrailles mêmes et aux veines de l'Église : leurs coups sont d'autant plus sûrs qu'ils savent mieux où la frapper. Ajoutez que ce n'est point aux rameaux ou aux rejetons qu'ils ont mis la cognée, mais à la racine même, c'est-à-dire à la foi et à ses fibres les plus profondes (...) nulle partie de la foi catholique qui reste à l'abri de leur main, nulle qu'ils ne fassent tout pour corrompre (...) Trêve donc de silence, qui désormais serait un crime ! Il est temps de lever le masque à ces hommes-là et de les montrer à l'Église universelle tels qu'ils sont». C'est à cela, et à rien de plus, que nous prétendons dans ces lignes. Car, que peut-on espérer d'un Concile libéral comme le fut Vatican II, et de papes libéraux comme Paul VI (qui a signé tous les documents en les approuvant) et Jean-Paul II qui développe et applique ces erreurs dans toute l'Église ? Le libéralisme ne peut que produire l'hérésie et engendrer l'apostasie qui doit avoir lieu avant la seconde venue de Notre Seigneur Jésus-Christ en gloire et majesté.

Que la Très Sainte Vierge, qui Elle seule vainc toutes les hérésies, nous protège et nous conduise au royaume de Jésus-Christ, nous préserve du libéralisme qui non seulement est une erreur et une incohérence, mais un péché contre la foi, une hérésie condamnée par l'Église, et qu'il nous faut combattre comme tel, car c'est une hérésie contre la Royauté sociale de Jésus-Christ.

(Fin).

## Pensée du mois

**Avril** : De chaque parole oiseuse [ou méchante] il faudra rendre compte à Dieu au jour du jugement. Que de paroles on dit, non seulement oiseuses [ou méchantes], mais souvent criminelles [pour les âmes] !

**Pratique** : Contrôler ce que l'on dit et freiner spécialement sa langue dans les moments d'impatience.

**Oraison** : Pardonnez, ô mon Dieu, les péchés de la langue.

**Mai** : La pureté de l'âme et du corps procure la joie et donne gloire à Dieu; elle attire le regard et la bénédiction de Jésus et de la Sainte Vierge; elle est le prélude de la gloire éternelle.

**Pratique** : Respecter son corps comme un vase sacré. garder son esprit et son cœur.

**Oraison** : O Jésus, que Votre Sang descende sur moi, pour me fortifier, et sur le démon pour le terrasser.

*Don G. Tomaselli*

# CATÉCHISME CATHOLIQUE

Nous poursuivons la publication, par petites tranches, du *Grand Catéchisme de Saint Pie X* (13)

## Deuxième partie (suite): la prière

### CHAPITRES III et IV

#### L'«Ave Maria»

**Q**uelle prière avons-nous coutume de dire après le *Pater* ?

Après le *Pater* nous disons la Salutation angélique, c'est-à-dire l'*Ave Maria* par lequel nous recourons à la Très Sainte Vierge.

*Pourquoi L'Ave Maria est-il appelé Salutation angélique ?*

L'*Ave Maria* est appelé *Salutation angélique* parce qu'il commence par le salut que l'archange Gabriel adressa à la Vierge Marie.

*De qui sont les paroles de l'Ave Maria ?*

Les paroles de l'*Ave Maria* sont en partie de l'archange Gabriel, en partie de sainte Elisabeth, en partie de l'Eglise.

*Quelles sont les paroles de l'archange Gabriel ?*

Les paroles de l'archange Gabriel sont : «Je vous salue, pleine de grâces, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre toutes les femmes.»

*Quand est-ce que l'Ange dit à Marie ces paroles ?*

L'Ange adressa ces paroles à Marie quand il vint de la part de Dieu lui annoncer le mystère de l'Incarnation qui devait s'opérer en elle.

*Que pensons-nous faire en saluant la très sainte Vierge avec les paroles mêmes de l'Archange ?*

En saluant la Très Sainte Vierge avec les paroles de l'Archange nous nous réjouissons avec elle, rappelant les dons et les priviléges singuliers dont Dieu l'a favorisée de préférence à toutes les autres créatures.

*Quelles sont les paroles de sainte Elisabeth ?*

Les paroles de sainte Elisabeth sont : «Vous êtes bénie entre toutes les femmes et le fruit de votre sein est béni.»

*Quand est-ce que sainte Elisabeth dit ces paroles ?*

Sainte Elisabeth dit ces paroles par l'inspiration de Dieu, lorsque, trois mois avant de donner le jour à saint

Jean-Baptiste, elle fut visitée par la Très Sainte Vierge qui déjà portait dans son sein son divin Fils.

*Que faisons-nous en disant ces paroles ?*

En disant les paroles de sainte Elisabeth, nous nous réjouissons avec la Très Sainte Vierge de son éminente dignité de Mère de Dieu, nous bénissons Dieu et le remercions de nous avoir donné Jésus-Christ par Marie.

*De qui sont les autres paroles de l'Ave Maria ?*

Toutes les autres paroles de l'*Ave Maria* ont été ajoutées par l'Eglise.

*Que demandons-nous par les dernières paroles de l'Ave Maria ?*

Par les dernières paroles de l'*Ave Maria* nous demandons la protection de la très Sainte Vierge au cours de cette vie et spécialement à l'heure de la mort, où nous en aurons le plus grand besoin.

*Pourquoi après le Pater disons-nous l'Ave Maria plutôt que toute autre prière ?*

Parce que la Très Sainte Vierge est notre Avocate la plus puissante auprès de Jésus-Christ. aussi, après avoir dit la prière que nous a enseignée Jésus-Christ, nous prions la Très Sainte Vierge de nous obtenir les grâces que nous avons demandées.

*Pour quel motif la très sainte Vierge est-elle si puissante ?*

La Très Sainte Vierge est si puissante parce qu'elle est la Mère de Dieu et qu'il est impossible qu'Il ne l'exauce pas.

*Que nous enseignent les Saints sur la dévotion à Marie ?*

Au sujet de la dévotion à Marie, les Saints nous enseignent que ses vrais dévots sont aimés d'Elle, qu'elle les protège avec l'amour de la plus tendre des Mères et que par elle ils sont certains de trouver Jésus et d'obtenir le paradis.

*Quelle dévotion en l'honneur de Marie l'Eglise recommande-t-elle tout spécialement ?*

La dévotion que l'Eglise recommande d'une façon toute spéciale en l'honneur de la très Sainte Vierge est la récitation du saint Rosaire.

## CHAPITRE IV

### L'invocation des Saints

*Est-il bon et utile de recourir à l'intercession des Saints ?*

Il est très utile de prier les Saints et tout chrétien doit le faire. Nous devons prier particulièrement nos Anges Gardiens, saint Joseph, Patron de l'Eglise, les saints Apôtres, les Saints dont nous portons le nom et les Saints Protecteurs du diocèse et de la paroisse.

*Quelle différence y a-t-il entre les prières que nous adressons à Dieu et celles que nous adressons aux Saints ?*

Entre les prières que nous adressons à Dieu et celles que nous adressons aux Saints, il y a cette différence que nous prions Dieu afin que, comme auteur des grâces, Il nous donne les biens et nous délivre des maux, et nous prions les Saints afin qu'ils intercèdent pour nous comme nos avocats auprès de Dieu.

*Quand nous disons qu'un Saint a fait une grâce, que voulons-nous dire ?*

Quand nous disons qu'un Saint a fait une grâce, nous voulons dire que ce Saint l'a obtenue de Dieu.

## TROISIEME PARTIE

### *Les commandements de Dieu et de l'Eglise*

#### CHAPITRE PREMIER

##### **Les commandements de Dieu en général**

*De quoi est-il question dans la troisième partie de la Doctrine chrétienne ?*

Dans la troisième partie de la doctrine chrétienne il est question des commandements de Dieu et de l'Eglise.

*Combien y-a-t-il de commandements dans la loi de Dieu ?*

Les commandements de la loi de Dieu sont au nombre de dix :

Je suis le Seigneur ton Dieu :

1° Tu n'auras pas d'autre Dieu en ma présence.

2° Tu n'emploieras pas en vain le nom de Dieu.

3° Rappelle-toi de sanctifier les fêtes.

4° Honore ton père et ta mère.

5° Tu ne tueras pas.

6° Tu ne feras pas d'impureté.

7° Tu ne voleras pas.

8° Tu ne diras pas de faux témoignage.

9° Tu ne désireras pas la femme d'autrui.

10° Tu ne désireras pas le bien d'autrui.

*Pourquoi les commandements de Dieu ont-ils reçu ce nom ?*

Les commandements de Dieu ont reçu ce nom parce que c'est Dieu lui-même qui les a imprimés dans l'âme de tout homme, qui les a promulgués sur le mont Sinaï dans la loi ancienne gravée sur deux tables de pierre, et c'est Jésus-Christ qui les a confirmés dans la loi nouvelle.

*Quels sont les commandements de la première table ?*

Les commandements de la première table sont les trois premiers, qui regardent directement Dieu et les devoirs que nous avons envers lui.

*Quels sont les commandements de la seconde table ?*

Les commandements de la seconde table sont les sept derniers, qui regardent le prochain et les devoirs que nous avons envers lui.

*Sommes-nous obligés d'observer les commandements ?*

Oui, nous sommes tous obligés d'observer les commandements parce que tous nous devons vivre selon la volonté de Dieu qui nous a créés, et qu'il suffit d'en violer gravement un seul pour mériter l'enfer.

*Pouvons-nous observer les commandements ?*

Nous pouvons certainement observer les commandements de Dieu parce que Dieu ne nous commande rien d'impossible, et qu'il donne la grâce de les observer à qui la demande comme il faut.

*Que faut-il considérer d'une manière générale en chaque commandement ?*

Dans chaque commandement, il faut considérer la partie positive et la partie négative, c'est-à-dire ce qu'il nous commande et ce qu'il nous défend.

#### CHAPITRE II

##### **Les commandements qui regardent Dieu**

###### **§ 1. — Le premier commandement**

*Pourquoi est-il dit au commencement : Je suis le Seigneur ton Dieu ?*

En tête des commandements il est dit : *Je suis le Seigneur ton Dieu*, pour que nous sachions que Dieu, étant notre Créateur et Seigneur, peut nous commander ce qu'il veut et que nous, ses créatures, nous sommes tenus de lui obéir.

*Qu'est-ce que Dieu nous ordonne par les paroles du premier commandement : Tu n'auras pas d'autre Dieu en ma présence ?*

Par les paroles du premier commandement : *Tu n'auras pas d'autre Dieu en ma présence*, Dieu nous ordonne de reconnaître, d'adorer, d'aimer et de servir Lui seul, comme notre souverain Seigneur.

A suivre

# DECLARATION

## de S.E. Mgr M. Lefebvre

Rome, le 21 novembre 1974, en la fête de la Présentation de Marie

«...Nous adhérons de tout cœur, de toute notre âme à la Rome catholique, gardienne de la foi catholique et des traditions nécessaires au maintien de cette foi, à la Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité.

Nous refusons, par contre, et avons toujours refusé de suivre la Rome de tendance néo-moderniste et néo-protestante qui s'est manifestée clairement dans le Concile Vatican II et après le Concile dans toutes les Réformes qui en sont issues.

Toutes ces réformes, en effet, ont contribué et contribuent encore à la démolition de l'Eglise, à la ruine du Sacerdoce, à l'anéantissement du Sacrifice et des Sacrements, à la disparition de la vie religieuse, à un enseignement naturaliste et teilhardien dans les Universités, les Séminaires, la catéchèse, enseignement issu du Libéralisme et du Protestantisme condamné maintes fois par le Magistère solennel de l'Eglise.

Aucune autorité, même la plus élevée dans la hiérarchie, ne peut nous contraindre à abandonner ou à diminuer notre foi catholique clairement exprimée et professée par le Magistère de l'Eglise depuis dix-neuf siècles.

«S'il arrivait, dit saint Paul, que nous-même ou un Ange venu du Ciel vous enseigne autre chose que ce que je vous ai enseigné, qu'il soit anathème.» (Gal. 1,8)

N'est-ce pas ce que nous répète le Saint Père aujourd'hui? Et si une certaine contradiction se manifestait dans ses paroles et ses actes ainsi que dans les actes des Dicastères, alors nous choisissons ce qui a toujours été enseigné et nous faisons la sourde oreille aux nouveautés destructrices de l'Eglise.

On ne peut modifier profondément la «lex orandi» sans modifier la «lex credendi.» A Messe nou-

velle correspond catéchisme nouveau, sacerdoce nouveau, séminaires nouveaux, universités nouvelles, Eglise charismatique, pentecôtiste, toutes choses opposées à l'orthodoxie et au Magistère de toujours.

Cette Réforme étant issue du libéralisme, du Modernisme, est toute entière empoisonnée; elle sort de l'hérésie et aboutit à l'hérésie, même si tous ses actes ne sont pas formellement hérétiques. Il est donc impossible à tout catholique conscient et fidèle d'adopter cette Réforme et de s'y soumettre de quelque manière que ce soit.

La seule attitude de fidélité à l'Eglise et à la doctrine catholique, pour notre salut, est le refus catégorique d'acceptation de la Réforme.

C'est pourquoi, sans aucune rébellion, aucune amertume, aucun ressentiment nous poursuivons notre œuvre de formation sacerdotale sous l'étoile du Magistère de toujours, persuadés que nous ne pouvons rendre un service plus grand à la sainte Eglise catholique, au Souverain Pontife et aux générations futures.

C'est pourquoi nous nous tenons fermement à tout ce qui a été cru et pratiqué dans la foi, les mœurs, le culte, l'enseignement du catéchisme, la formation du prêtre, l'institution de l'Eglise, par l'Eglise de toujours et codifié dans les livres parus avant l'influence moderniste du Concile en attendant que la vraie Lumière de la Tradition dissipe les ténèbres qui obscurcissent le ciel de la Rome éternelle.

Ce faisant, avec la grâce de Dieu, le secours de la Vierge Marie, de Saint Joseph, de Saint Pie X, nous sommes convaincus de demeurer fidèles à l'Eglise Catholique et Romaine, à tous les successeurs de Pierre, et d'être les «*fideles dispensatores mysteriorum Domini Nostri Jesu Christi in Spiritu Sancto.*» Amen.

## SOMMAIRE

P. 1	<b>LE LIBÉRALISME EST UNE HÉRÉSIE, CHEMIN VERS L'APOSTASIE</b>
P. 9	<b>LA PENSÉE DU MOIS</b>
P. 10	<b>LE CATÉCHISME CATHOLIQUE</b>
P. 12	<b>DÉCLARATION DE S.E. MGR. M. LEFEBVRE, DU 21 NOVEMBRE 1974</b>